

QU'ON SE LE DISE...

Commune d'Aspres-sur-Buëch

Janvier 2020



2020



Meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Qu'elle apporte à chacun d'entre vous

santé, bonheur et prospérité



Rétrospective 2019 en images



*Réhabilitation de la fontaine,
achat d'un nouvel engin,
réfection de voies communales,
création d'un chemin piétonnier
et extension de l'école*



*Crues du Barry,
manifestation
pour la liaison
Veynes/Grenoble*





Construction du nouveau pont du Buëch

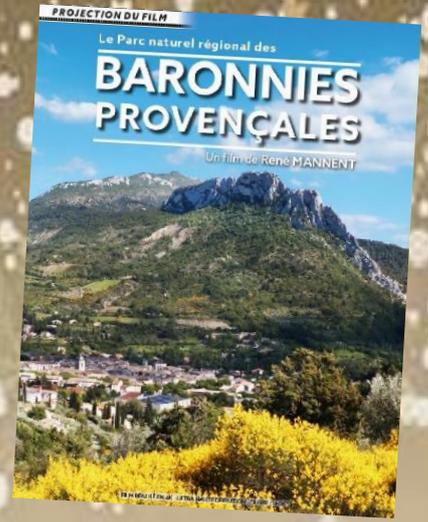


Au Chevalet, ouverture de la piscine, réalisation d'une bande d'accélération et la construction de deux chalets



De nombreuses manifestations organisées par la municipalité et les différentes associations du village







Festivités de fin d'année



Les échos du conseil



Réunion du 20 septembre 2019

Tous les conseillers présents sauf Jean-Pierre MENUT (pouvoir à Christine DELORME), Céline PIERROT (pouvoir à Françoise PINET), Robert RICHIARDONE (pouvoir à Gilles TOURTET) et Julie GAY-PARA.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ **EXTENSION DE TROIS SALLES DE CLASSE**

Des travaux complémentaires sur l'existant se sont avérés nécessaires avec la signature de divers avenants. Il s'agit notamment du faux plafond dans le couloir entre la salle d'activités et la classe 1, de la dépose et de la pose du faux plafond dans la classe 2, de la reprise des murs sur existants, de la pose d'une barrière étanche sur la dalle béton. Ces travaux concernent essentiellement le lot 4 (cloisonnement-doublage) pour un montant de 6 725.85 € HT et le lot 5 (peinture-sols souples) pour un montant de 9 967.90 € HT. Une subvention est sollicitée auprès département pour minorer l'autofinancement de la commune.



↳ PERSONNEL - DEMANDE DE MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Ecole

Un agent occupant actuellement un poste d'ATSEM à hauteur de 23 h 30 hebdomadaires est autorisée, à sa demande, de diminuer son temps de travail de 10 % à compter du 23 septembre, ce qui porterait la durée de travail à 21 heures hebdomadaires.

Secrétariat de mairie

Un agent occupant actuellement un poste de secrétaire de mairie à hauteur de 28 heures hebdomadaires est autorisé, à sa demande, à augmenter son temps de travail et à passer à 31 heures 30 hebdomadaires.



↳ COUPE AFFOUAGERE - REPORT DU DELAI D'EXPLOITATION ET DE L'ENLEVEMENT DU BOIS

Le délai d'exploitation a été fixé au 6 novembre 2019. En raison de la fermeture de la RD994A il est paru nécessaire de repousser la date limite de l'enlèvement des bois au 30 avril 2020.

↳ MOTION CONTRE LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES DES FINANCES DANS LE DEPARTEMENT

Concernant le réseau fiscal :

Il est proposé de regrouper les 3 Services des Impôts des Particuliers sur 2 sites : un sur Gap et un sur Briançon. Il est envisagé la mise en place de permanences fiscales dans les Maisons des Services au Public (MSAP) et en mairie pour les communes ne disposant pas de MSAP.

Concernant le réseau gestion publique

Le projet soumet le regroupement des trésoreries autour de 3 services de gestion comptable situés à Gap, Embrun et Briançon. La pairie départementale demeurerait sur Gap.



Le conseil municipal en accord avec l'association des maires et l'association des maires ruraux :

- vote contre la suppression de la trésorerie de son ressort territorial à savoir Veynes et donc vote pour son maintien.
- s'oppose à la fermeture de ce service public, bien souvent le dernier sur le territoire, hors gendarmerie
- souhaite nouer un dialogue avec la direction départementale des finances publiques afin d'élaborer un projet partagé qui puisse répondre aux objectifs de proximité du Ministère mais surtout aux besoins de nos territoires ruraux de montagne.

↳ SERVICE ACTIONS JEUNESSE

Les conventions suivantes sont reconduites pour l'année scolaire 2019-2020 :

- avec la Compagnie Liquidation Totale pour animer les ateliers théâtre
- avec Marie Sophie KOULISCHER pour les ateliers arts plastiques
- avec le collège de Veynes pour la mise à disposition d'un animateur (théâtre d'impro, activités et sorties)
- avec la Communauté de communes pour l'animation du jardin musical par un professeur de l'école des arts.





Réunion du 7 novembre 2019

Tous les conseillers présents sauf Jean-Pierre MENUT (pouvoir à Gilles TOURTET), Céline PIERROT et Julie GAY-PARA.

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire indique que la réception des travaux de l'école a eu lieu jeudi 31 octobre. Le déménagement s'est déroulé lors de la dernière semaine de vacances. Les enseignants et les élèves ont pu apprécier leurs nouvelles classes le jour de la rentrée. Afin de sécuriser la cour, des barrières vont être mises en place dans l'attente de l'installation d'un nouveau portail.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ DECISION MODIFICATIVE

Budget commune



Afin de répondre favorablement à toutes les demandes d'inscriptions à la cantine il est apparu nécessaire de disposer d'un autre local, les superficies actuelles étant insuffisantes. Une solution a donc été trouvée à savoir l'utilisation d'une salle disponible à l'étage de la Maison du Parc. Ainsi depuis la rentrée des vacances de Toussaint le repas est servi à une dizaine d'enfants dans cette nouvelle salle. Cette nouvelle organisation implique l'acquisition de matériel supplémentaire. Concernant les illuminations de Noël il a été acté d'acquérir une illumination destinée à l'avenue de la gare et trois illuminations « type lyre » pour la route de Valence.

L'ensemble de ces dépenses supplémentaires est pris en compte dans le cadre de la décision modificative. Concernant les recettes, deux subventions du département ont été prises en compte à savoir la subvention pour l'extension de l'école (20 000 €) et celle pour l'installation d'un poteau incendie (2 142,50 €).

Budget eau et assainissement

Des devis ont été demandés pour le curage du canal du moulin, la réfection de plaques de regards et la pose de tôles. Des crédits ont donc été inscrits à l'opération suivante :

Réfection du réseau pluvial :

- confection de plaques : 1 200 €
- aménagement d'une portion de réseau : 8 160 €

Budget « Actions Jeunesse »

Des crédits sont inscrits en dépenses de la section d'investissement pour :

- l'achat d'une armoire pour ranger le matériel à la Maison du Parc pour un montant de 330 €
- l'acquisition d'une maquette d'avion pour l'activité « aéromodélisme » pour un montant de 770 €



↳ ACTIONS JEUNESSE MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Chapitre III - Les conditions d'admission-

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants sans distinction sinon celle de l'âge et dans la limite des capacités d'accueil.

Ajout du paragraphe suivant « Toutefois en cas de dépassement de la capacité maximale à la réservation, les enfants habitant en dehors du territoire du Haut Buëch seront placés en liste d'attente au profit des enfants du territoire, quel que soit l'ordre d'inscription. »

↳ ACTIONS JEUNESSE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

A compter du 1^{er} décembre 2019 et jusqu'au 3 juillet 2020 la commune de La Faurie met à disposition du service Actions Jeunesse un agent de sa commune pour exercer les fonctions d'animatrice du temps d'accueil périscolaire du matin à l'école de La Faurie. La pérennité de ce service sera validée seulement si au minimum 2 enfants sont inscrits.

↳ CLUB CANIN D'ASPRES-SUR-BUËCH

Suite à la demande du club canin, son Président est autorisé à installer un cabanon en bois d'environ 15 m² sur le parking. Il sera destiné uniquement à l'accueil des adhérents, à l'organisation d'information pour les nouveaux arrivants et au stockage de matériel.

De plus, suite à la demande du club, il a été décidé, à l'unanimité, de vendre la parcelle cadastrée section A n°565 d'une superficie de 4 904 m² actuellement mise à disposition du club pour un montant de 2 500 €. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur. Cette décision permettra au club de pérenniser son activité sur Aspres-sur-Buëch, avec tout l'intérêt qu'elle représente pour la commune.



Notre école



Son inauguration pour l'extension des 3 salles de classe du rez de chaussée

Inaugurée le 18 décembre en présence des représentants de l'Etat et du département, de l'équipe municipale, l'école ouvrait ses portes à la population.

C'est une école plus grande et très colorée qui s'offre désormais aux enfants pour la plus grande satisfaction de tous !

Les activités des maternelles

Comme l'an passé, Madame MOURRE et Madame NICOLAS ont affilié leurs 36 élèves de maternelle à l'association sportive USSB (union sportive du secteur du Buëch). Et c'est le 17 octobre qu'ils sont tous partis en car à 9h00 en direction du gymnase de Serres où les attendaient les copains des 2 classes maternelles de Lagrand et ceux d'une classe de maternelle de Serres, pour la rencontre "Anim' Athlé" spéciale maternelle. Ils ont été répartis en 10 équipes de 10 enfants, et ont participé à 10 ateliers le matin (lancer, saut, course...). A chaque réussite, ils gagnaient des bouchons. Puis pique-nique en extérieur. L'après-midi, des jeux collectifs et coopératifs étaient organisés (déménageurs, parachute, construction...). Les enfants étaient ravis, nous avons tous passé une excellente journée. Merci aux parents qui nous ont accompagnés !



Les petits escargots, l'association des parents d'élèves

Nous voulions remercier par ce petit mot nos amis Mallory et Karm pour toutes ces douceurs de Noël qu'ils nous ont concoctées pour ces fêtes de fin d'année : un grand merci pour tout !



Nous remercions également tous ceux qui ont participé à l'achat de toutes ces délicieuses gourmandises !



Les petits escargots



Le service Actions Jeunesse



Retrouvez le programme de l'accueil de loisirs en ligne sur  actionsjeunesse.fr ! Au programme pour Janvier et Février, des sorties à la neige sur la station de La Jarjatte ! Sans oublier la galette des rois et les crêpes parties ! Renseignez-vous auprès des animateurs par message sur les portables de :

Benjamin au 07.85.55.87.71., Sophie au 06.42.83.03.03. ou Nicolas au 06.42.84.03.01.

Vous pouvez également inscrire de vos enfants par courriel  alsh@actionsjeunesse.fr



Informations communales



La CCBD est heureuse d'offrir à chaque foyer le kit de tri avec les consignes à jour.

Il est composé :

- d'un sac de tri compartimenté
- du Suivez le guide : conseils pratiques pour un tri simple et efficace
- de l'Infos tri n°11
- de la réglotte du tri à aimanter au frigo

Disponible dès le 1^{er} janvier dans votre mairie  n'hésitez pas à venir le chercher aux heures d'ouverture.

Parce que c'est **UN GESTE SIMPLE POUR UN EFFET DURABLE**
J'AGIS ... JE TRIE !



Des nouvelles satisfaisantes de l'étoile ferroviaire de Veynes : suite à la mobilisation de la population et des élus : les travaux sur la ligne SNCF menant jusqu'à Grenoble devraient être engagés.

Sapeur-Pompier Volontaire sur sa commune



POURQUOI PAS VOUS ?



Le centre de secours d'Aspres-sur-Buëch recrute ⇒
Renseignez-vous auprès du chef de centre et rejoignez l'équipe !
(☎ : 06.16.68.88.89.)

Nouveauté !

Sur le site www.mairie-aspres-sur-buech.fr retrouvez la carte interactive du village !



Afin d'éviter toute mauvaise surprise, pensez à faire ramoner vos cheminées, poêles, chaudières... au moins une fois par an ! et appliquez les recommandations du ministère de la santé !



Noël des enfants

Les enfants inscrits mais qui n'ont pu assister à l'arbre de Noël 2019 ont leur cadeau qui les attend au secrétariat.
Leurs parents sont invités à venir retirer le paquet aux horaires d'ouverture de la mairie.

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

Pour les jeunes qui sont venus en mairie se faire recenser (obligatoire dès 16 ans), l'inscription sur les listes électorales est automatique.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez au moins 10 min. par jour

Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver

Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes

Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson



www.prevention-maison.fr





Un nouveau bureau pour le **HAMAC** dont le siège se trouve désormais à Aspres-sur-Buëchavec comme président Alain MICHEL !
 61 licenciés pour ce club dynamique ! avec un soutien à la section aéro du service Actions Jeunesse (encadré par le HAMAC).
 3 récompenses cette année pour les jeunes avec les ailes de bronze de la Fédération Française d'Aéro-Modélisme.
 Rendez-vous au printemps pour l'inauguration du chalet HAMAC sur le terrain du Chevalet !



Plein succès pour les « Ubuëchques », notre groupe d'improvisation local !
 Les 7 et 8 décembre dernier, les Ubuëchques ont réuni pour leur baptême leurs parrains et amis les « Machins pro de Gap » et les « Improsteurs de Marseille ». Il y a tout juste un an, l'idée de ce groupe d'improvisation naissait à la suite de la rencontre en nos murs de ces deux troupes. Depuis janvier, Nicolas ESPIE, également animateur ado Actions Jeunesse et des « Impro'Stars » nous caoche tous les jeudis à la Maison pour Tous.
 Vif succès sur toute la soirée pour ces matchs d'impro avec la présence de l'association Buëch qui Bouge, en charge de la buvette (dont les bénéfiques ont pour but de financer leur voyage au Canada !) avec pas moins de 110 spectateurs !

Une trentaine de comédiens ont participé à divers ateliers pendant tous les week-end sur deux salles aimablement prêtées par la municipalité.

Belle réussite de ce week-end de théâtre d'improvisation, permettant de se projeter sur 2020 avec des rencontres au printemps avec les « Arsènes » de Guilherand Grange et bien sûr un retour d'invitation sur Gap et Marseille. Un grand merci à Madame le Maire et toute l'équipe municipale qui nous sont d'un soutien important ! Merci aussi aux commerçants locaux qui nous ont également apporté une aide financière ou matérielle et bien sûr aux Aspriens qui se sont rendus massivement à notre spectacle. Alors bonne année à tous et RDV à nos prochains spectacles sur Aspres ! (pour rappel : répétition les jeudis soir à la Maison pour Tous de 18H45 à 20H45 dans la bonne humeur, la convivialité et la bienveillance. Rejoignez-nous vite !).

Ubuëchquement vôtre,
 Laurent ETTORI, Président des Ubuëchques



Plus d'un tour dans le sac

Le Tour de France, chacun le sait, est un évènement de portée mondiale, et qui dépasse largement le cadre purement sportif.

Nous avons appris, mais ce n'est ni un secret, ni un scoop, que le Tour 2020 passera par Aspres le 1^{er} Juillet.

Tout le monde a pu remarquer que les hélicos qui suivent l'évènement pour les télévisions ne manquent pas de zoomer sur diverses réalisations qui rivalisent d'originalité, d'inventivité et de savoir-faire, à la gloire du tour et/ou à la promotion de la commune traversée.

ALORS, POURQUOI PAS NOUS ?

Sommes-nous moins imaginatifs que les autres ? NON !

Sommes-nous moins motivés que les autres ? NON et NON !!

Sommes-nous moins adroits ou habiles que les autres ? NON, NON et NON !!!



Ceci est un premier « message préparatoire », car nous n'avons pas autant de temps devant nous que nous pourrions le penser.

Aussi, chers amis amoureux du vélo et d'Aspres, je vous demande, si le cœur vous en dit, de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie, avant... disons le 20 janvier. Une réunion sera ensuite organisée, afin de définir et mettre sur pied les actions à entreprendre (thèmes, lieux, matériel...).

Toutes les bonnes volontés sont attendues avec impatience !

Alain FROGET, Conseiller Municipal

2020 Les R.D.V. à ne pas manquer

La cérémonie des vœux organisée par la municipalité aura lieu le
Vendredi 24 Janvier 2020 à 18 heures.
Venez nombreux à la Maison pour Tous !



Les Sapeurs-Pompiers d'Aspres-sur-Buëch vous attendent à la caserne le **Samedi 25 Janvier à 18 heures** pour la célébration de leur Patronne Sainte-Barbe.

Le loto des Sapeurs-Pompiers revient en 2020 !



Rendez-vous à la caserne le
Dimanche 16 Février.

Nombreux lots à gagner ! Buvette et petites sucreries sur place.



Le loto des Petits Escargots aura lieu à la Maison pour Tous le
Dimanche 8 Mars : TV, électroménager, enceinte, cafetière, robot et d'autres surprises... Crêpes, pizzas, boissons sur place !
(5 parties et une enfant, 4€ le carton, 10€ les 3 et 20€ les 7)



Etat civil

Décès

Madame Emma BLANC, le 13 octobre

Monsieur Louis BERNARD, le 29 octobre

Madame Marie Louise BÉGOT, épouse FANJAT, le 27 octobre

Madame Eugénie DEGASPERI, épouse COURTOIS, le 4 novembre

Madame Raymonde SARRAZIN, le 5 novembre

Madame Jeanne BLANC, épouse REYNIER, le 8 novembre

Madame Thérèse DELAUNAY, le 11 novembre

Monsieur Emile BASSET, le 15 novembre

Madame Aimée PAUL, le 5 décembre

Madame Colette GALLAS, le 5 décembre

Monsieur Aldo Nobili le 29 décembre

Sincères
Condoléances



Retrouvez les actualités communales sur :
www.mairie-aspres-sur-buech.fr
et sur l'application PanneauPocket depuis votre smartphone

Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch

Assistant de Rédaction : Alain FROGET, conseiller municipal

Imprimé par COULEURS D'IMPRESSION Gap